

tout, qu'il y avait d'absents du côté conservateur. Ce sera probablement la même chose aujourd'hui.

M. Pallett: Cette déclaration est tout à fait inexacte.

M. Peters: Il me semble donc que ceux d'entre nous qui ont la mission de critiquer et d'examiner font en ce moment autant de travail qu'ils en peuvent faire et qu'en ajoutant une autre journée de travail le gouvernement se trouve, en quelque sorte, à ajouter au vase la goutte d'eau qui le fera déborder. A mon avis, cette journée supplémentaire constituera un fardeau de plus imposé à l'opposition, car pour peu que les députés de l'opposition continuent à travailler autant qu'ils l'ont fait jusqu'ici, ils seront incapables de résister.

Il me semble que le gouvernement ferait bien de réfléchir à ce qu'a déjà dit, en des circonstances analogues, un de leurs anciens chefs. Je crois comprendre que les sessions parlementaires l'intéressaient beaucoup plus qu'elles n'intéressaient d'autres personnes. Ainsi qu'en témoigne le hansard du 10 décembre 1951, page 1808, l'honorable George Drew disait d'une motion semblable à celle-ci.

Il importe au plus haut point à mon sens que l'horaire de nos séances reste inchangé afin que les députés qui assistent aux réunions des comités aient également l'occasion de participer aux débats de la Chambre.

Nous ne sommes pas encore saisis d'une motion nous invitant à siéger le matin, mais le premier ministre n'a pas dit que cela n'allait pas se produire la semaine prochaine. M. Drew ajoutait:

Plusieurs comités siègent encore et ce sont tous des comités importants. Il y a le comité des dépenses aux fins de la défense, le comité de la radiodiffusion, tandis que d'autres comités s'occupent d'autres questions, que le comité des comptes publics qui se réunit encore et auquel il convient que les députés attachent une certaine importance.

Nous nous trouvons aujourd'hui dans une situation analogue, à ceci près que le comité des comptes publics n'a même pas commencé ses séances. Cela rappelle les congrès où, lorsqu'il reste beaucoup d'affaires importantes qui n'ont pas encore été réglées à l'issue des réunions, on adopte les motions qu'il faut le dernier jour, pour entreprendre ensuite les travaux de l'année suivante. M. Drew ajoutait:

Si la motion est adoptée, on ne saurait apporter à la besogne des comités ni aux travaux de la Chambre l'attention qu'ils méritent. Je prie instamment la Chambre de la rejeter afin que nous puissions nous réunir aux heures qui avaient été fixées. Autre motif. J'estime qu'on devrait fournir aux députés l'occasion de se familiariser avec les rapports afin d'être en mesure de les commenter. Il ressort nettement, dès maintenant que, si

[M. Peters.]

on adopte cette façon de procéder, ils n'auront pas la moindre occasion de les étudier, ni d'exprimer leur avis en la matière. Je m'oppose donc à la motion. J'espère qu'elle sera rejetée.

Franchement, je ne trouverais rien à redire s'il refaisait ici, aujourd'hui, le même discours. Il serait sans doute d'accord avec l'attitude que nous avons nous-mêmes adoptée.

L'une des raisons pour lesquelles on nous saisis actuellement de cette motion c'est, sans doute, que bon nombre des députés ministériels de l'arrière-banc n'aiment pas trop que les députés de la CCF aient l'occasion de parler quand il leur plaît. Pour moi, j'estime que ces députés de l'arrière-banc ont un rôle au moins aussi important à jouer que certains de leurs collègues du premier rang et qu'il est de leur devoir de jouer ce rôle. Si cette motion n'est destinée qu'à donner des vacances aux députés au milieu de l'été, comme on pourrait le croire, on aurait dû plutôt nous présenter une motion tendant à nous mettre en vacances pendant six semaines pendant les chaleurs de l'été. Nous pourrions ensuite rentrer faire le travail que nous devons faire,—c'est pourquoi nous avons été élus,—quel que soit le temps que cela puisse prendre.

M. D. J. Walker (Rosedale): Monsieur l'Orateur, en tant que député ministériel, je tiens à remercier le député d'Assiniboia (M. Argue) d'avoir eu la prétention de parler en notre nom, mais je puis vous assurer, monsieur l'Orateur, que personne n'ignore autant que lui notre opinion, étant donné les pensées qu'il a si éloquemment exprimées. Une pensée prédomine dans l'esprit des députés ministériels.

Une voix: Retourner à votre étude d'avocat!

M. Walker: Nous nous demandons: "Jusques à quand, ô Seigneur, oui jusques à quand" devons-nous subir le bagou à répétition des membres de la CCF.

M. Argue: On vous prendrait pour C. D. Howe!

M. Walker: Le député a la prétention de parler pour nous, mais qu'ont dit les députés de ce groupe, et qu'ont-ils fait?

Une voix: Demandez-le aux électeurs!

M. Walker: Nous ne manquerons pas de le dire aux électeurs. Monsieur l'Orateur, ces gens devraient se rendre compte que travailler ne veut pas dire parler. Ils prennent la parole pour du travail. Malheureusement, c'est à peu près tout ce qu'ils ont été capables de faire jusqu'ici. Leur apport aux débats de la Chambre, si vous les examinez, monsieur l'Orateur, est pour ainsi dire négatif, dépourvu de toutes idées, de toute